



Droit viager d'occupation. comment vendre la maison ?

Par **terry4you**, le **16/10/2008** à **19:34**

Mon papa est décédé depuis 3 ans. Nous sommes héritiers ma soeur et moi de sa maison occupée par sa femme qui était mariée avec lui sous le régime de la séparation de bien. Celle-ci a revendiqué son droit d'occupation viager. Je suis moi-même en difficulté, en handicap de catégorie 2 depuis le début d'année et depuis plusieurs années j'étais en aide de solidarité ! Je dois supporter les frais de la maison, taxe foncière... La femme de mon papa a des moyens ... Elle a touché l'assurance vie 250.000 euros et elle n'est pas à plaindre... Est-ce qu'il y a une solution pour que nous vendions la maison ma soeur et moi et récupérions notre héritage ? Je suis moi-même dans une liquidation de divorce et je dois donner une soulte à mon ex-épouse pour garder mon toit...rnrnCordialement.